

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE SAUSSINES
34160 Saussines



04.67.86.62.31
accueil@mairie-saussines.fr

ARRÊTÉ DE MADAME LE MAIRE DE SAUSSINES

Arrêté n° 13/2022

Objet : Règlementation du stationnement Impasse du Château

Le Maire de la Commune de Saussines,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de la circulation, de règlement le stationnement sur l'impasse du Château ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement dans l'impasse du Château est interdit ;

Article 2 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbal et feront l'objet de poursuites conformément à la réglementation en vigueur ;

Article 3 : Madame le maire et le Commandant de Gendarmerie de Lunel sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saussines, le 07 février 2022,

Le Maire,
Isabelle De Montgolfier



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ».